

Communiqué de Presse

le 27 avril 2015

Election d'Annie Vinter à la Présidence provisoire de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »

Réunis pour la 1^{ère} fois le 23 avril 2015, les membres du Conseil d'Administration provisoire de la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » (UBFC) ont élu le Professeur Annie Vinter à la Présidence provisoire d'UBFC.

Les administrateurs d'UBFC ont auditionné les deux candidats à la présidence provisoire :

- Le Professeur **Charles Fortier**, Professeur des Universités en Droit Public, affecté à l'UFR Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion de l'Université de Franche-Comté, Vice-président du Conseil d'Administration de l'Université de Franche-Comté, chargé de la COMUE UBFC.
- Le Professeur **Annie Vinter**, Professeur des Universités en Psychologie, affectée à l'UFR Sciences Humaines de l'université de Bourgogne, Vice-présidente de l'université de Bourgogne déléguée à la coordination de la formation et de la recherche, chargée des relations inter-régionales.

Annie Vinter a été élue au 1^{er} tour avec 15 des 23 suffrages exprimés contre 8 pour Charles Fortier.

Suite à son élection à la Présidence provisoire d'UBFC, Annie Vinter a démissionné de ses fonctions de Vice-présidente de l'université de Bourgogne. Elle avait précédemment démissionné de son mandat au Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne après sa désignation comme représentante au Conseil d'Administration provisoire d'UBFC.

UBFC a été créée au 1^{er} avril 2015 par le décret n°2015-280 du 11 mars 2015. La Présidente provisoire aura notamment à préparer le Règlement Intérieur transitoire qui devra être approuvé par le Conseil des Membres et adopté par le Conseil d'Administration provisoire dans un délai de 6 mois à compter de la publication du décret au JO le 14 mars 2015. A compter de l'adoption de ce Règlement Intérieur, des élections au suffrage direct au Conseil d'Administration et au Conseil Académique d'UBFC seront organisées dans un délai maximum de 8 mois. La Présidente provisoire, ainsi que les personnels UBFC affectés au siège, s'installeront au 32 avenue de l'Observatoire à Besançon dans des locaux mis à la disposition d'UBFC par la ville de Besançon.

La COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » (UBFC) :

Les membres fondateurs de la Communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » sont l'université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Université de Technologie Belfort-Montbéliard (UTBM), AgroSup Dijon, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSMM), et le Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Dijon (ESC Dijon).

UBFC a notamment pour mission la mise en cohérence de **l'offre de formation** sur l'ensemble du territoire Bourgogne Franche-Comté, en lien étroit avec les **activités de recherche** qu'elle a la charge

de coordonner et d'impulser. Une signature scientifique commune sera mise en œuvre. UBFC délivrera, dès le prochain contrat, le doctorat ainsi que l'habilitation à diriger des recherches. UBFC coordonnera également différentes politiques (numérique, internationalisation, entrepreneuriat étudiant, diffusion de la culture scientifique...) des établissements membres et portera des actions transversales relatives à la vie étudiante et aux situations de handicap, renforçant ainsi la capacité de ces établissements à répondre toujours mieux aux **missions de service public** qui leur sont confiées par la loi (formation initiale et continue , recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation de ses résultats, orientation et l'insertion professionnelle, diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, coopération internationale).

UBFC portera les projets structurants pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne et en Franche-Comté, et en particulier les projets « investissements d'avenir ». A ce titre, c'est en son nom qu'a été déposée la **candidature I-SITE**, au sujet de laquelle une dépêche de l'AEF publiée vendredi 24 avril au soir en annonce la **pré-sélection** par le jury international en charge d'évaluer les projets déposés pour cet appel d'offre. Cette pré-sélection constitue une première **grande réussite d'UBFC** et une démonstration de la force atteinte, dans le cadre de l'espace national d'enseignement supérieur et de recherche, par notre regroupement d'établissements et d'écoles, en association avec les établissements universitaires de santé, le CGFL, l'EFS, l'ENSAM et des organismes de recherche (CEA, CNRS, INRA et INSERM), et avec l'appui des collectivités territoriales et des acteurs du monde socio-économique de Bourgogne Franche-Comté.

Contacts :

Sandrine Pinson - 03 80395781

president@UBFC.fr

UBFC, 32 av. de l'Observatoire, 25000 Besançon